

RCS : BEAUVAIS
Code greffe : 6001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEAUVAIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00678
Numéro SIREN : 538 226 648
Nom ou dénomination : SARL A2

Ce dépôt a été enregistré le 06/06/2023 sous le numéro de dépôt 1971



RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

A2

538 226 648 RCS BEAUVAIS

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

MXN AUDIT

7 Rue d'Aumale 60300 CHANTILLY - mxnaudit@outlook.fr
SAS au capital de 2.500€ - RCS Compiègne 903 800 332

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation de la société A2 et en application des dispositions des articles L.224-3 et 223-43 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport en vue de nous prononcer sur la situation de votre société au regard de la continuité de l'exploitation, et le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

1. EXAMEN DE LA SITUATION DE LA SOCIETE

- Votre société a un capital de 7 000 €
- Au regard des comptes annuels clôturant au 31/12/2022, la situation financière de la société est positive et le résultat net est positif.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

2. EXAMEN DE LA VALEUR DES BIENS COMPOSANT L'ACTIF SOCIAL

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes arrêtés et la date de notre rapport.

Les capitaux propres au regard des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 sont composés de la façon suivante :

Capital	7 000.00€
Réserve légale	700.00€
Report à nouveau positif	253 013.00€
Résultat	42 521.00€
Capitaux propres	303 233.00€

3. CONCLUSION

A l'issue de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la continuité de l'exploitation et la valeur des biens composant l'actif social que nous avons examiné. Nous sommes en mesure d'attester que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

A Chantilly, le 5 juin 2023

Manon CORMARY

Commissaire aux apports
Membre la CRCC des Hauts-de-France

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a series of loops and a horizontal stroke at the end.